

ARRETE MUNICIPAL
Du 12 avril 2018

Réglementation de la circulation et du stationnement
Rue du Bassin
Du 19 avril au 1^{er} juin 2018

AR18_034

Le Maire de la Commune de SUSSARGUES,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

VU la demande de l'entreprise FAURIE SAS en date du 10 avril 2018,

CONSIDERANT qu'en raison des travaux de fouille en tranchée pour réalisation d'un réseau AEP réalisés par l'entreprise FAURIE SAS pour le compte de la Régie des Eaux, il convient de réglementer la circulation et le stationnement pour garantir la sécurité des usagers et du personnel intervenant du 19 avril au 1^{er} juin 2018.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Du 19 avril au 1^{er} juin 2018, l'entreprise FAURIE SAS est autorisée à effectuer des travaux rue du Bassin entre la Grand Rue Louis Bouis et la rue des Aires. En raison des travaux de renforcement du réseau d'eau potable et afin d'assurer le bon déroulement du chantier, la circulation sera interdite sur le périmètre du chantier et le stationnement réservé aux véhicules de l'entreprise intervenante.

ARTICLE 2 - La signalisation routière dans son ensemble est à la charge de l'entreprise FAURIE SAS - Centre de Travaux de Montpellier - ECOPARC - 100 rue des Lauriers 34130 SAINT AUNES. Le périmètre du chantier devra être matérialisé et sécurisé. La circulation sera rétablie sans préavis dès la fin des travaux.

ARTICLE 3 - Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CASTRIES et le Policier Municipal sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Sussargues, le 12 avril 2018

Publié le
Notifié le

13 AVR. 2018
13 AVR. 2018


Le Maire

Eliane LLORET